

Le CM décide à l'unanimité :

1 de valider les avis présentés par la commission pour les déclarations de travaux , les certificats d'urbanisme les permis de construire.

2 de ne pas préempter pour la propriété concernée.

3 de demander le classement du territoire communal en catastrophe naturelle pour les dommages causés par la sécheresse

4 de demander la réduction de la vitesse à 70 km/h de la sortie de l'agglomération à la limite de Saint-Etienne-de-Fontbellon

5 de louer le centre culturel pour 100 euros plus 50 euros de charge par mois pour les cours de sophrologie 3 fois par semaine.

6 d'accorder le financement par la commune des sorties - patrimoine pour les 5 classes de l'école.

7 d'accorder 14 euros par enfant et par nuitée pour les élèves de CM1 CM2 qui participeront au séjour de Labeaume au printemps

8 de signer la convention Lire et Faire Lire pour l'année 2019/2020 d'un montant de 180€ et d'autoriser le maire à signer tout document à intervenir

9 de valider la décision modificative N 2

10 de participer au rassemblement des St Sernin de France à St Sernin de Duras dans le Lot et Garonne pour le mois de Mai 2020

On présente le conseil municipal des enfants qui accueille les enfants volontaires de la classe ; le conseil compte 17 enfants de CM1 CM2 et 6 ème

Le 9 octobre, ils sont accompagnés par les élus et les parents au château de Vogüé pour l'exposition Lignes et Lumière avec atelier d'art plastique et découverte des œuvres présentées